Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le 24/03/2025
ID : 074-200054138-20250314-D_2025_14-AU

CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION PRECAIRE D'UN LOCAL COMMUNAL POUR L'EXPLOITATION D'UN REFUGE – AVENANT DE PROLONGATION N°1

Entre les soussignés :

La Mairie de FAVERGES-SEYTHENEX (Haute-Savoie) représentée par son Maire, Monsieur Jacques DALEX, située au 98 rue de la République, 74210 Faverges-Seythenex, dénommée ci-après « le propriétaire », dûment habilité par la délibération du conseil municipal n°2020-Del.2020-V-97 du 10/07/2020, et agissant en vertu de la décision du maire n° D-2025-14 du 14/03/2025,

D'une part,

ET

Le Club Alpin Français de Faverges dont le siège est situé à Faverges-Seythenex (74210) 141 route d'Albertville, dénommé ci-après « l'occupant » immatriculé sous le n° SIRET 83353571900011 et le code NAF 9312Z, représenté par son président, Monsieur Julien MILLOT,

D'autre part,

EXPOSE :

Par convention d'occupation précaire en date du 17/06/2024, le Club Alpin Français de Faverges dispose jusqu'au 19/06/2025 d'un refuge pour proposer aux randonneurs l'occupation de cet hébergement à la nuitée.

Il convient de modifier cette convention d'occupation précaire. Le présent avenant a pour objet de modifier la durée de la mise à disposition.

ARTICLE 1 : DATE DE PRISE D'EFFET ET DUREE

Le présent avenant prolonge la convention précédemment consentie d'une année à compter du 19/06/2025. Elle se terminera le 18/06/2026.

ARTICLE 2 : Les autres termes de la convention d'occupation précaire en date du 17/06/2024 restent inchangés.

VY

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le 24/03/2025
ID : 074-200054138-20250314-D_2025_14-AU

ARTICLE 3 : AVENANT

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci.

ARTICLE 4 : TRANSMISSION ET CONTROLE DE LEGALITE

Le présent avenant sera transmis à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie au titre du contrôle de légalité.

Le présent avenant est établi en deux exemplaires originaux dont un remis à chacune des parties.

Fait à Faverges-Seythenex, le 14 mars 2025

POUR LA COMMUNE DE FAVERGES-SEYTHENEX
Pour le Maire de Faverges-Seythenex,
L'Adjoint délégué,
Georges VIGNIER

Mairie de FAVERGES-SEYTHENEX 74210 (Hte Savoie)

POUR LE CLUB ALPIN FRANCAIS DE FAVERGES
Le Président,
Monsieur Julien MILLOT